

MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 16 janvier à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 12 janvier 2023)

PRESENTS (es) : **Mesdames :** DESSOY Anny, DEVILLE Jeannine, GUILLOT-BARBOTIN Michèle, CAILLAT Anne-Marie, JACQUINET Sybille
Messieurs : FERY Didier, PIGER Philippe, GILLET Jean-Pierre, BINET Christian, BOUGY Thomas

ABSENTS (es) : M. LE BOT Hervé, M. LECLERC Guy (pouvoir à M. BINET Christian)

Madame Anne-Marie CAILLAT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2022 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 01/2023 : Révision des tarifs périscolaire : restauration

Révision des tarifs périscolaire : restauration

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat, pour la livraison de repas en liaison froide signé, avec la société API Restauration, le 13 août 2021 ;

Vu la délibération n°23/2022 du 04 juillet 2022 fixant les tarifs périscolaires, garderie et restauration, pour la rentrée scolaire 2022-2023 ;

Considérant l'actualisation tarifaire de la société API Restauration, à compter du 1^{er} février 2023 qui prévoit une augmentation de leurs tarifs de 12%, due à la hausse des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et de la main d'œuvre ;

Considérant la nécessité, pour la commune, de répercuter une partie de cette augmentation à la charge des familles ;

Madame le Maire propose à l'assemblée de revoir les tarifs de la restauration scolaire, fixés à la rentrée scolaire 2022-2023, en fonction du quotient familial des parents, et de maintenir les tarifs de garderie, à savoir :

PRESTATIONS	Quotient familial <500	Quotient familial Entre 501 et 1 000	Quotient familial >1 000
Repas	6.00 €	6.50 €	7.20 €
Garderie matin	1.60 €	2 €	2.20 €
Garderie soir	1.60 €	2 €	2.20 €

Le prix du repas comprend le temps de garderie pendant la pause méridienne.

Uniquement sur les tarifs de la restauration scolaire, un abattement de 10% est prévu pour les familles de 2 enfants inscrits et 20% pour les familles de 3 enfants et plus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve les tarifs proposés à compter du 1^{er} février 2023.

Point sur les dossiers en cours

Eglise, devis et travaux : La charpente du transept Nord est à refaire complètement.

Ecole : Le marché de maîtrise d'œuvre lancé sur la plateforme « marchés sécurisés » a fait l'objet de 40 retraits et de 12 dépôts de dossiers. L'AMO (Agencia) étudie chaque dossier et nous présentera son analyse le mercredi 25 janvier 2023 à 10h00.

A l'issue de cette réunion, 3 architectes seront retenus pour présenter leur projet le mercredi 01^{er} février 2023.

Enfin, une première réunion de travail avec le lauréat aura lieu le mercredi 08 février à 10h00.

Sécurité dans le village : Les giratoires seront faits en mars 2023.

Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Conseil en énergie partagée, avec la SPL Agencia qui aide les communes à faire un bilan énergétique et propose des préconisations hiérarchisées.

- Diagnostic : 1 500 € (proportionnelle au nombre d'habitants)
- Agencia AMO : Réalisation des travaux
- La commune doit être actionnaire pour conventionner avec Agencia, cet accord fera l'objet d'une délibération.

Madame le Maire pose notre candidature, l'ensemble du conseil municipal y est favorable.

Rapport des commissions

Communication : La commission se réunira le mercredi 25 janvier à 19h00.

Vie locale : L'idée de disposer les chalets différemment est évoqué pour les prochaines fêtes de fin d'année.

Questions et Informations diverses

- Le tableau des permanences des élections législatives partielles est établi. Les horaires du bureau de vote seront rappelés sur panneapocket.
- Un service minimum d'accueil sera mis en place le jeudi 19 janvier à l'école pour cause de grève du Maître de la maternelle.

Prochain Conseil Municipal, le lundi 13 février 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 23h00.

Les Mesneux, le 16 janvier 2023

Le Maire,
Anny Dessoy,



SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2023 :

MME DESSOY	M. LE BOT	MME JACQUINET	M. GILLET
MME DEVILLE	M. LECLERC	M. PIGER	M. FERY
MME CAILLAT	M. BINET	M. BOUGY	MME BARBOTIN-GUILLOT